

Pour une neutralité en faveur de la paix

OPINION

ANTOINE FLEURY
HISTORIEN, ANCIEN DIRECTEUR DES DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES SUISSES

«La neutralité est l’assurance vie de la Suisse», selon le slogan des partisans de l’initiative sur la neutralité soumise au peuple le 27 septembre prochain. Ne s’agit-il pas d’une supercherie? Que vaut donc une assurance vie sans fonds de garantie?

Les garanties données par les puissances européennes en 1815 à un statut de neutralité «dans les vrais intérêts de l’Europe» ne sont plus assumées depuis 1946, à la suite de la dissolution de la Société des Nations et de la création de l’Organisation des Nations unies: un statut de neutralité était en contradiction avec le concept de sécurité collective, destinée à garantir le nouveau système de paix mondiale. Donc pas d’exception possible pour la Suisse!

L’exceptionnelle stabilité de l’Etat fédéral depuis sa création en 1848, au cœur d’une Europe marquée par des bouleversements, a contribué à faire de ce «petit Etat» un foyer de paix, d’asile et d’élaboration d’une nouvelle humanité. Sa réputation d’accueil aux idées nouvelles et à leur propagation s’est progressivement élargie au-delà de l’Europe. Siège de la Société des Nations en 1920, Genève a été reconnue et proclamée «Ville de paix». La nouvelle ONU y a installé son siège européen et la plupart des agences internationales s’y sont greffées et développées jusqu’à nos jours.

Au cœur de cet «écosystème international genevois», les citoyens suisses ont été considérés eux-mêmes comme des hommes de paix, porteurs d’idéaux de solidarité universelle. L’engagement de la Croix-Rouge dans tous les continents a généré l’image d’une Suisse généreuse, celle du «bon Samaritain», impartiale, au secours des victimes des violations des droits fondamentaux, garantis dans des chartes et des conventions, dont les Conventions de Genève.

Que reste-t-il de cette réputation, de cette légendaire empathie des Suisses envers les victimes de guerres, de pouvoirs dictatoriaux ou de catastrophes?

L’image du «pays neutre par excellence» a été fortement ternie, à la fois par les agissements de nombreux Suisses, mus par des intérêts personnels, et par une politique dite «de neutralité» de plus en plus incohérente et contradictoire: la réputation d’une Suisse impartiale face aux conflits qui sévissent sur la planète est de moins en moins crédible.

En concordance avec sa position d’Etat pacifique, la Suisse devrait plutôt investir dans la promotion de la paix les milliards engagés dans une flotte aérienne

La neutralité n’a de sens que si elle est pertinente et crédible aux yeux de la communauté internationale. Si la neutralité n’a de signification que pour les Suisses, préoccupés de façon égoïste par leurs intérêts particuliers, elle n’est plus ce concept d’un statut établi dans l’intérêt de l’Europe depuis 1815 et de la paix universelle depuis

1920. Elle n’est plus justifiée si elle ne concerne que la Suisse elle-même!

Dans le débat autour de l’initiative sur laquelle on votera le 27 septembre, l’objectif d’un ancrage constitutionnel d’une neutralité devenue depuis longtemps une fiction ou un mythe nourrit a contrario un imaginaire collectif, sans lien avec les réalités des relations internationales.

Dans un pays de juristes comme la Suisse, n’importe quel citoyen, opposé à une politique qu’il jugerait contraire à la neutralité ancrée dans sa Constitution, pourrait entamer une procédure pour violation d’un engagement constitutionnel, ce qui discréditerait le gouvernement dans ses actions et prises de position; des entités étrangères pourraient de leur côté engager des procédures contre le prétendu Etat neutre dont la politique leur déplairait. La Suisse subit déjà le reproche de pratiquer une politique à «géométrie variable» dans sa pratique de sanctions et de condamnations.

Les promoteurs d’une consécration de la neutralité dans la Constitution sont, à quelques exceptions près, des partisans déclarés du repli de la Suisse sur elle-même, comme si elle pouvait être à l’abri des transformations et des turbulences du monde. Ils contribuent depuis des années à diminuer les engagements solidaires de la Suisse dans le monde. Or, l’autre réputation de la Suisse, celle d’être parmi les pays les plus riches du monde, attise la perception de «Suisses profiteurs des malheurs du monde».

Contrairement à leurs discours «patriotiques», certains parmi les promoteurs de l’initiative n’hésitent pas à céder au charme ou au chantage de grandes puissances, pour autant qu’ils puissent s’assurer ainsi leurs seuls objectifs personnels, économiques et financiers. Ce n’est pas l’article constitutionnel qui va protéger la Suisse de la soumission aux décisions arbitraires de puissances hégémoniques.

Ce n’est pas non plus en dotant l’armée suisse d’un équipement auprès

d’une puissance hégémonique telle que les Etats-Unis, qui restent maîtres de la logistique, que la défense du pays sera assurée. En concordance avec sa position d’Etat pacifique, legs de sa neutralité historique, la Suisse devrait plutôt investir dans la promotion de la paix les milliards engagés dans une flotte aérienne. En toute objectivité opérationnelle, celle-ci ne servira qu’à fournir une modeste force d’appoint à la grande coalition dite «occidentale». L’armée suisse, encore force citoyenne, ne sera plus qu’une force supplétive d’une armée hégémonique dont les objectifs seront déterminés sans le consentement d’un pays qui se déclare neutre comme la Suisse. A cela, il faut ajouter que, face aux récentes méthodes de guerre par des cyberattaques et des drones de plus en plus sophistiqués, ni les avions supersoniques ni les chars d’assaut ne sont à même de contrecarrer ce type d’agression que les scénarios inspirés des guerres du siècle passé n’ont pas pris en compte.

Pays pacifique, la Suisse devrait déployer des démarches auprès de tous ses partenaires pour les convaincre de sortir de «la logique de guerre», qui se répand dans bien des esprits, comme une évidence, pour s’investir dans une «logique de paix». Son histoire, sa participation active à l’organisation d’un monde de paix et à la création d’importants instruments de coopération dès le XIXe siècle lui donnent une légitimité incontestable à mener une telle entreprise de pacification des esprits à travers le monde. Tous les peuples n’aspirent-ils pas à la paix?

Au lieu de participer à la course aux armements qui est en train d’épuiser les ressources et de nourrir les conflits, pourquoi ne pas contribuer à créer des coalitions de paix? Genève abrite depuis des décennies une Conférence du désarmement; ses objectifs devraient être réactivés de toute urgence si l’humanité veut s’épargner un troisième conflit mondial, déjà

annoncé par certains «experts» de stratégie militaire.

Au moment où les Nations unies sont arbitrairement soumises à des coupes budgétaires qui mettent sérieusement en cause la solidarité universelle, la Suisse, siège d’acteurs importants de la coopération internationale, devrait engager des ressources bien plus

Ce n’est que par des prestations significatives à la solidarité internationale que notre pays pourra conserver sa réputation de sanctuaire de libertés et d’asile ouvert à tous les citoyens du monde

importantes en faveur de la communauté internationale active à Genève, au sort de laquelle elle est liée! Contribuer à affaiblir les activités des organisations internationales, c’est porter atteinte aussi à la prospérité de la Suisse, qui est un des pays les plus «globalisés» du monde, c’est-à-dire le plus dépendant de la paix et de la coopération mondiale.

En inscrivant dans sa Constitution une neutralité quasi «sacrée» et figée comme une divinité, le peuple suisse donnerait au monde un signal de repli sur lui-même; un tel geste aurait surtout pour conséquence de porter atteinte à «la fonction internationale» que la Suisse s’était forgée dès la fin du deuxième conflit mondial.

Qu’en restera-t-il si les autorités se distancient des engagements internationaux, cédant aux sirènes qui viennent de Washington, et que des franges importantes du peuple suisse s’activent à diminuer des soutiens pourtant modestes à des organismes de coopération humanitaire et de développement?

Le peuple suisse, fidèle à ses valeurs forgées à travers son destin privilégié, doit dire OUI à une fonction internationale de la Suisse, qu’il est impératif de renforcer et NON à la consécration d’une neutralité fictive, qui priverait une politique de neutralité de toute crédibilité. Compter sur la «neutralité armée» pour assurer l’indépendance et la souveraineté du pays est une autre illusion. Dans la mesure où la neutralité est du seul ressort des Suisses, elle n’oblige personne à la respecter; son indépendance et son intégrité sont garanties par la sécurité collective, depuis que la Suisse est membre des Nations unies.

La conduite des relations internationales sous le vocable de «politique de neutralité» n’assure aucune dissuasion à d’éventuelles agressions contre ses intérêts. Ce n’est que par des prestations significatives à la solidarité internationale que la Suisse pourra conserver sa réputation de sanctuaire de libertés et d’asile ouvert à tous les citoyens du monde. Promouvoir la paix est la meilleure garantie pour le respect de l’indépendance de la Suisse et pour la reconnaissance de sa tradition d’impartialité dans les conflits et contentieux de tous ordres.

Une politique étrangère inspirée d’une neutralité figée dans la Constitution, stricte et intégrale, serait privée de la liberté de s’engager pleinement dans la gestion d’enjeux vitaux planétaires. Un tel repli pourrait entraîner un déclin de la prospérité de la Suisse et la marginalisation de la Genève internationale. Alors s’en serait fait de la réputation de la Suisse et de sa fonction privilégiée au cœur d’une gouvernance mondiale. Triste perspective imputable à elle seule! ■